les Guerres

LA GRANDE GUERRE

LES GARDIENS DU CHEMIN DE FER EN 1915

Pendant la Première, comme pendant la Deuxième Guerre mondiale, les hommes ayant passé l'âge de combattre en première ligne étaient affectés à des missions à l'intérieur du pays.

Convocation d'Henri Bidault, pour une période de 9 jours, à Toul, au 20e bataillon territorial du Génie, en septembre 1912.

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE,

il est prescrit au destinataire de la présente carte de se présenter le 5 Septembre 1912 à 6 heures du soir à Toul. Village de Toul au 20 Bataillon territorial du Génie pour y accomplir une période d'exercices de 9 jours.

Le militaire de la réserve ou de l'armée territoriale, qui manque sans motif justifié à la convocation, est passible d'une peine disciplinaire. En outre, la convocation est immédiatement réitérée par un ordre de route, qui, s'il n'est satisfait dès cet instant le militaire en état d'insoumission, d'où résulte contre lui une poursuite judiciaire. (Art. 85 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement).

AVIS. — Le présent ordre donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer, à partir de la gare de la résidence du titulaire. Il peut être utilisé dans un délai de trois jours avant la date fixée pour l'arrivée au corps.

Suez Audat

RETOUR.

Vu bon pour rentrer dans ses foyers

Bidault

Partant le 13 SEP 1912

Henri Bidault (au centre) en novembre 1914, à Saint-Dizier.

L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Conscrits, le jour du Conseil de révision dans les années 20. En regardant attentivement le drapeau, on voit que Vernou et La Celle partageaient déjà une partie de leur destin.

Émile Jouannin, parmi trois camarades victorieux de la guerre dans les Dardanelles, attendant son rapatriement en France (1919-1920).
Sans parler des dangers de la guerre, aller en Turquie à une époque où on ne s'éloignait qu'exceptionnellement de plus de quelques kilomètres de son village, constituait sans aucun doute une épreuve et une aventure inoubliable.

Carte individuelle d'alimentation de Mme Diot à La Celle. Les rations n'étaient pas les mêmes pour tous : c'est ainsi que les enfants étaient divisés en J1, J2 et J3 ; ces derniers, les plus âgés, avaient droit à de plus grandes quantités.

Comment expliquer à ceux qui n'ont connu que notre société actuelle dans laquelle on dispose de tout en abondance, où l'on choisit soi-même les produits que l'on veut dans des magasins en libre-service, ce qu'est la pénurie ? Les restrictions ont commencé en 1940 et n'ont pris fin qu'en 1949-1950. Pendant toute cette période, à peu près rien n'était en vente libre : il y avait des cartes de rationnement pour l'alimentation, les textiles, les semences, le charbon, le tabac, etc. On ne jetait rien, l'imagination et le « système D » étaient de règle. Par exemple, quand on ne trouvait pas de chambres à air pour vélo, on les remplaçait en mettant deux vieux pneus l'un sur l'autre ; on utilisait les feuilles de noyer comme substitut au tabac ; dans les champs de la commune, on cultivait l'œillette, qui fournissait une huile tout à fait acceptable...

Perdre sa carte d'alimentation était un vrai drame. Certes, on trouvait des cartes (volées) au marché noir ou de fausses cartes (moins chères), mais il fallait avoir les moyens de les payer.

Tickets de produits détersifs attachés à la carte de Mme Jouannin.

Ci-dessus, récépissé de déclaration de bicyclette de Lucien Jouannin. C'est probablement pour savoir où réquisitionner des moyens de transport que l'administration imposait de les déclarer.
En haut,à gauche, carte de vêtements et articles textiles de Lucienne Jouannin. Cette carte était délivrée aux plus de 18 ans.
Ci-contre, carte de jardinage d'Henri Bidault avec ses tickets de semences.

Être prisonniers, cela signifiait des familles séparées et privées de ressources. Il fallait trouver, dans le peu qu'il y avait, de quoi leur envoyer quelque nourriture et des vêtements. De nombreuses manifestations étaient organisées pour trouver des subsides.

A la libération, des soldats habitant la maison Thieux à La Celle

LE 8 MAI 1945, à La Celle, la signature de l'armistice vient d'être annoncée.

SOUVENIRS...

L'ANCIEN MONUMENT AUX MORTS DE VERNOU

Vernou et La Celle ont apporté leur contribution à toutes les guerres du XXe siècle. Sur les Monuments aux Morts de notre commune, on trouve :

38 noms pour la Guerre de 1914-1918

28 à La Celle

10 à Vernou-centre

4 noms pour la Guerre de 1939-1945

Certaines familles ont été touchées plusieurs fois.

Moment de recueillement, un 11 Novembre dans les années 70, au Monument aux Morts de La Celle.

Cortège mené par M. Léger, maire, pour l'inauguration du nouveau Monument aux Morts de Vernou, le 11 Novembre 1967.

INAUGURATION DU CARREFOUR RENÉ BUSSY AU CHESNOY LE 11 NOVEMBRE 1968

A Vernou-la Celle, comme ailleurs, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale retient principalement l'occupation allemande avec la Résistance, les restrictions, les prisonniers...

De nombreux habitants de la commune ont participé à la Résistance, soit directement, soit en apportant leur assistance aux résistants (que l'on appelait plutôt « maquisards », tandis que les Allemands parlaient de « terroristes »), dont beaucoup s'étaient réfugiés dans les bois des environs en 1944.

Le 11 novembre 1968, Vernou-la Celle, en commémorant le 50e anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, associa dans l'hommage rendu aux morts pour la France un de ses enfants mort en déportation.

« René Bussy est né le 13 juillet 1900. Secrétaire du PCF, il s'engagea dans la Résistance. Arrêté sur dénonciation, dans la matinée du 19 octobre 1941, René Bussy, encadré par les agents de la Gestapo hitlérienne, a jeté son dernier regard sur sa maison toute proche dont il venait d'être arraché brutalement, pour monter dans le sinistre fourgon cellulaire où il rejoignit des camarades arrêtés au préalable au cours de la rafle organisée dans le secteur.

Comme beaucoup de nos malheureux compatriotes de la région, il fut incarcéré au camp de rassemblement de Compiègne jusqu'au 6 juillet 1942 pour être transféré au camp d'Auschwitz, en Pologne, où il est décédé le 9 août suivant, dans des circonstances qui n'ont pu être déterminées avec exactitude.

Nous possédons en mairie, au registre d'état civil de 1946, à la date du 23 décembre, la transcription de son acte de décès établi par M. Vincent Pierre, officier d'état civil au ministère des Anciens Combattants. Le 4 janvier 1960, j'ai reçu l'ordre de porter en marge de cet acte l'inscription "Mort pour la France", ce qui a été fait sur-le-champ... »

(Extrait du discours de Gabriel Léger, Maire de Vernou-sur-Seine, lors de l'inauguration du carrefour René Bussy).